

SIAEP VALLEES DES EVOISSONS POIX

1 rue du capitaine Fay
80290 POIX DE PICARDIE
Tél 03.22.90.12.23

Facture

N° 2024-001-000001

Le 23/01/2024

Horaires d'ouverture du secrétariat
le lundi de 9h à 12h
le mercredi de 14h à 17h
<https://www.siaep-evoissons-poix.fr/>

SERVICE DE GESTION COMPTABLE
27 PLACE DE LA REPUBLIQUE
80290 POIX DE PICARDIE

SGC POIX DE PICARDIE : 03 22 90 00 58
ouvert du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.

VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Réf. Abonnement : A00575						Période facturée : du 01/01/2024 au 30/06/2024		
Branchement	Réf. Compteur	Anc. index	Nv. index	Consom.	Date relevé	Adresse		
1128032121	I211A189922	190	265	75	23/01/2024	HAMEAU SAINT PIERRE 80290 POIX-DE-PICARD		
Branchement	Désignation				Base	P.U H.T	Montant HT	TVA
1128032121	Abonnement Poix				1	31.50000	31.50	5.50
1128032121	Consommation eau				75	1.07000	80.25	5.50
DISTRIBUTION DE L'EAU						33.73%	111.75	
1128032121	Assainissement part fixe collectivité				1	12.50000	12.50	10.00
1128032121	Assainissement part variable collectivité				75	1.14000	85.50	10.00
1128032121	Assainissement part Veolia				75	1.00240	75.18	10.00
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES						52.28%	173.18	
1128032121	Redevance Pollution de l'eau				75	0.35000	26.25	
1128032121	Modernisation des réseaux				75	0.21000	15.75	10.00
1128032121	Redevance Prélèvement sur la ressource en eau				75	0.05798	4.35	
ORGANISMES PUBLICS						13.99%	46.35	

Payable en espèces (dans la limite de 300 €) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite).



